

- de fixer à 50.00 € le forfait de location de la vaisselle lorsque les utilisateurs en font la demande.

Tarification des concessions dans le cimetière communal :

M.le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal et le colombarium communal pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les tarifs des concessions dans le cimetière communal et le colombarium communal restent inchangés pour l'année 2020, à savoir :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 450.00 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 900.00 €
- concession trentenaire dans le colombarium communal : 360.00 €.

Tarification de l'affouage :

M.le Maire expose qu'il convient de fixer le tarif de l'affouage pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le tarif de l'affouage reste inchangé pour l'année 2020, à savoir :

- taxe de l'affouage : 50.00 €.

Taxe d'aménagement - Fixation du taux de la part communale :

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2019 était fixé à 3.60 % sur l'ensemble du territoire communal. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 3.60 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

III – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

M.le Maire rappelle la subvention obtenue au titre de la DETR pour l'opération : création d'une aire de stationnement au Villard sur la Commune de MONTAGNY. Suite à l'étude géotechnique réalisée pour la réalisation de ces travaux, l'enrochement initialement prévu n'est pas réalisable du fait de la présence d'eau ; le nouveau chiffrage du projet demandé par la Commune afin de tenir compte de ces aléas s'élève à plus du double du montant initial. De ce fait, la Municipalité a décidé d'abandonner le projet.

La Municipalité souhaiterait transférer la subvention obtenue pour la création d'une aire de stationnement au Villard sur le projet de création de places de stationnement à La Roche sur la Commune de MONTAGNY.

M.le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de places de stationnement à La Roche ; l'estimation globale des travaux s'élève à : 25 686.50 €HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création de places de stationnement à La Roche sur la Commune de MONTAGNY, tel que présenté, ainsi que le coût prévisionnel des travaux, et demande à la Préfecture de Savoie le transfert de la subvention obtenue au titre de la DETR pour l'opération : création d'une aire de stationnement au Villard sur la Commune de MONTAGNY sur l'opération : création de places de stationnement à La Roche sur la Commune de MONTAGNY.

IV – MARCHÉ DE TRAVAUX – REOUVERTURE D'ALPAGE ET VALORISATION DU TÉTRAS LYRE

M.le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réouverture d'alpage et valorisation du tétras lyre sur les secteurs du Parchit et du Bettex, qui comprend :

- lot 1 : zone « captage de la Corne » avec une exploitation sélective des bois
- lot 2 : zone « aménagement pour le tétras », réalisation de trouée pour valoriser la population de tétras lyre
- lot 3 : zone « reconquête agricole », afin de dynamiser l'aspect pastoral dans le secteur.

Suite à l'appel d'offres du 14 juin 2019, une seule offre a été reçue en Mairie : COFORET

Dans ce dossier, la Commune sera maître d'ouvrage et une assistance à maîtrise d'ouvrage sera assurée par la chambre d'agriculture Savoie Mont-blanc.

M.le Maire expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux, dont le coût de l'exploitation (abattage, débardage et transport) est déduit du prix des bois ; la Commune n'a aucune avance financière pour les travaux.

Les travaux seront réalisés au printemps 2020.

V – URBANISME : DIA

M.ROCHE Franck présente diverses déclarations d'intention d'aliéner soumises au droit de préemption urbain, concernant les parcelles L 569, L 570, L571, L 572 et L 573, L 574, au lieu-dit « Le Plan » ;

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information PAV La Thuile et La Roche

L'entreprise ETRAL effectuera prochainement les travaux d'installation des bacs semi-enterrés à La Thuile et à La Roche pour le compte de la Communauté de Communes Val Vanoise.

Au niveau de l'emplacement à La Roche, 2 places de parking seront créées par la Municipalité en prolongement du projet, côté ouest.

Courriers divers

- M.le Maire fait part d'une doléance d'une habitante du Villard concernant la qualité de l'eau potable ; cette demande fera l'objet d'une réunion.

- M.le Maire prend acte de la demande d'une habitante du Chef-Lieu concernant la réfection des escaliers de la rue de Notre-Dame des Neiges ; des devis seront demandés afin d'étudier la faisabilité du projet.

Dépôt de neige au niveau du bâtiment de l'OPAC

Suite à un courrier de locataires du bâtiment OPAC au Chef-Lieu, la problématique du dépôt de neige au niveau dudit bâtiment a fait l'objet d'une question lors de l'assemblée générale des copropriétaires. Il en ressort que les locataires du bâtiment ne peuvent pas s'approprier le terrain commun afin de réaliser un jardin.

Le déneigement se fera donc comme les années passées, en veillant toutefois à ne pas occasionner de gênes.

Recensement de la population

La Commune recherche 2 agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. N'ayant à ce jour reçu aucune candidature, il est décidé d'ouvrir la recherche aux communes environnantes.

Numérotation des rues

Les panneaux des numéros des bâtiments ont été réceptionnés en Mairie. Les services de La Poste se chargeront de la distribution, pour les résidences principales. Les résidents secondaires devront venir récupérer leur numéro à une date ultérieure. Un courrier faisant état des démarches obligatoires sera joint à la plaque de numéro.

Travaux d'enrobé route de Moranche

Le devis pour l'entretien de la route menant à Moranche (reboucher les trous), établi par l'entreprise Colas, s'élève à 6 000 € ; le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Signalétique de sentiers

Un nouveau parcours de promenade et randonnée menant à Combelouve depuis Moranche est à l'étude en collaboration avec l'ONF.

Personnel communal

- le contrat de Mme MONNERTE Janine sera modifié à partir du 12 novembre et passera à 17h30 / semaine ;

- Mme BERNARD Joëlle a décidé de rompre son contrat avec la Commune le 12 septembre 2019 (au lieu du 30 septembre) ;

- le Conseil Municipal tient à remercier Mme MONNERET Jennifer, agent technique saisonnier, pour son investissement, sa courtoisie et le sérieux dont elle a fait preuve durant son contrat qui prendra fin au 31 octobre 2019.

Colis de Noël

Mme BLANC Carole, gérante du commerce « Les Boutons d'Or », a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas cette année prendre en charge la confection des colis de Noël pour les personnes âgées.

La Municipalité réfléchit donc à une autre solution.

Par ailleurs, le Conseil Municipal informe qu'un apiculteur occupant le domaine communal au Bettex a gracieusement fait parvenir des petits pots de son miel pour qu'ils soient mis dans les colis de Noël distribués aux aînés ruraux.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le

Le Maire

Gérard CLERC



18 NOV. 2019